



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180115-BUR-AG-18-007-
DE
Date de réception préfecture : 16/01/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 15 janvier 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N°170001 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia en site occupé avec la création d'une extension et surélévation.

L'an deux mille dix-huit, le 15 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Marché N°170001 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia en site occupé avec la création d'une extension et surélévation.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I-2 et 71 à 73 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 19 juin 2017 relative à l'admission des candidats à concourir ;

Vu les offres reçues ;

Vu la négociation en date du 20 octobre 2017 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure pour le marché N°170001 : Mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia en site occupé avec la création d'une extension et surélévation ;

OBJET : Marché N°170001 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre complète pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia en site occupé avec la création d'une extension et surélévation.

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant au groupement conjoint avec mandataire solidaire : Co-traitant N°1 SARL A.RE.A mandataire du groupement, N° de Siret 798 910 857 00019, sise à 20620 Biguglia ; Co-traitant N°2 : Marie Pichot - N° de Siret 809 743 941 00019 sise à 20620 Biguglia ; Co-traitant N°3 SARL 2804 ARCHITECTURE - N° de Siret 798 825 337 00024 sise à 130005 Marseille ; Co-traitant N°4 BET GARCIA INGENIERIE - N° de Siret 398 444 885 00022 sise à 130005 Marseille ; Co-traitant N°5 SARL BET ALBERTINI - N° de Siret 441 684 727 00049 sise à 20620 Biguglia ; Co-traitant N°6 E.CO Bruno Tomi - N° de Siret 479 626 814 00020 pour un montant prévisionnel de 132 000 € HTVA et un taux de rémunération fixé à 11 % du coût des travaux ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 JAN. 2018**
et publication ou notification
du **16 JAN. 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAQUI



LE PRESIDENT

François TATTI